

Corruption - Fifa

Le patron du foot africain Issa Hayatou président par intérim à la place de Blatter

AFP

Zurich/Suisse

LE Camerounais Issa Hayatou, patron du football africain, a été désigné jeudi président par intérim de la Fifa après la suspension de 90 jours de Joseph Blatter, a annoncé la Fifa dans un communiqué.

"Pour une durée de 90 jours, Joseph Blatter n'a pas le droit de représenter la Fifa de quelque manière que ce soit ni d'agir en son nom", a indiqué l'instance suprême du foot mondial, soulignant que le président en titre avait de fait été "relevé de ses fonctions" en raison de sa suspension.

Selon les statuts de la Fifa, Hayatou assure l'intérim car il est le "plus ancien vice-président du Comité exécutif en poste".

"J'occuperai cette fonction uniquement à titre intérimaire. Le Congrès extraordinaire choisira le 26 février 2016 un nouveau président et je ne serai moi-même pas candidat à cette élection", a déclaré Hayatou dans un communiqué distinct transmis par la Fifa.

Le Camerounais de 69 ans est président de la CAF (Confédération africaine de football) depuis 1988 et membre du comité exécutif de la Fifa depuis 1990. Il est aussi président de la commission des finances de la Fifa.

D'abord opposé à Blatter lors de l'élection de 2002 pour la présidence de la Fifa, Hayatou est ensuite devenu un allié indéfectible du Suisse.

La Fifa a développé les infrastructures du foot africain à travers le projet Goal et donné à l'Afrique sa première Coupe du monde (Afrique du Sud en 2010). En échange, Blatter a reçu le soutien inconditionnel des 54 membres de la CAF, la confédération qui en compte le plus, soutien réaffirmé ces derniers mois pendant la tourmente du scandale planétaire qui a ébranlé la Fifa.

Plusieurs affaires ont marqué le parcours de Hayatou.

En décembre 2011, le Comité international olympique (CIO), dont il fait partie, lui a infligé un blâme dans l'affaire de pots-de-vin ISL, partenaire commercial de la Fifa dans les



Photo : DR

Issa Hayatou (à gauche) va remplacer Sepp Blatter pour un intérim de 90 jours.

années 1990.

Le Camerounais avait reconnu avoir perçu personnellement 100.000 francs français (15.244 euros) en liquide d'ISL pour, selon lui, financer les festivités du

40e anniversaire de la CAF en 1995. Conflit d'intérêt, a estimé la commission d'éthique du CIO.

En juin dernier, Hayatou a

reconnu dans le magazine Jeune Afrique un versement d'"1,8 million de dollars" à la CAF par les Qataris "pour pouvoir exposer leur projet

(de candidature à la Coupe du monde 2022) lors du congrès" de Luanda en janvier 2010, en marge de la CAN.

Blatter et Platini suspendus pour 90 jours

AFP

Zurich/Suisse

JOSEPH Blatter, président de la Fifa démissionnaire, et Michel Platini, président de l'UEFA et candidat à la présidence de la Fifa, ont été suspendus 90 jours jeudi par la commission d'éthique de la Fifa, alors que l'instance suprême du foot est cernée par les scandales en tout genre.

Par ailleurs, Chung Mong-joon, ex-vice président de la Fifa et candidat à la présidentielle Fifa, a été suspendu pour six ans de toute activité liée au football, tandis que Jérôme Valcke, secrétaire général de la Fifa déjà relevé de ses fonctions mi-septembre, a été suspendu provisoirement 90 jours.

La commission d'éthique de la Fifa précise que pour MM. Blatter, Platini et Valcke, cette suspension de toute activité liée au football au niveau national et international avec effet immédiat peut être étendue de 45 jours supplémentaires.

La sanction du Dr Chung s'agrèmente d'une amende de 100.000 CHF (59, 605 millions de frs cfa).

Blatter est accusé par la justice suisse d'avoir "signé un contrat défavora-

ble" à la Fifa avec l'Union caribéenne de football. Le Suisse aurait vendu très en-dessous des prix du marché les droits de diffusion TV des Mondiaux-2010 et 2014.

Le président démissionnaire fait aussi l'objet d'une procédure pénale suisse, notamment pour un versement en 2011 de 2 M CHF (1,8 millions d'euros) à Michel Platini, président de l'UEFA.

Valcke a lui été accusé par un prestataire de la Fifa d'être impliqué dans une revente de billets au marché noir.

Quant à Chung, on lui reproche d'avoir voulu favoriser la Corée du Sud dans l'attribution du Mondial-2022, finalement octroyé au Qatar. De son propre aveu, il était sous la menace d'une suspension de 19 ans.

Platini avait anticipé sa suspension jeudi matin, accusant, avant que la sanction ne soit connue, "une source officielle de la Fifa" d'être à l'origine d'une "fuite délibérée qui vise à porter atteinte à (s)on image", au sujet d'une recommandation de suspension de 90 jours par la commission d'éthique de la Fifa.

Dénonçant une fuite "insidieuse dans sa nature et inacceptable dans son procédé", Platini souligne sa

"disposition à collaborer dans le respect des règles de procédure les plus strictes", ajoutant: "La Fifa les a quant à elle clairement bafouées".

"J'ai toujours agi et me suis toujours exprimé avec honnêteté, courage et franchise car j'estime que c'est mon devoir moral, poursuivait Platini dans ce texte. Si les intentions prêtées à la chambre d'instruction de la commission d'éthique de la Fifa venaient à se confirmer (elles sont confirmées, ndlr), je ne ménagerai pas mes efforts pour que la vérité s'impose. Que personne ne doute de ma volonté déterminée à atteindre cet objectif".

"Il reviendra entre temps à une justice sereine, indépendante et impartiale de faire la lumière sur les faits qui ont valu à la commission d'éthique de la Fifa d'ouvrir une procédure d'instruction", contre-attaque encore l'ancien meneur de jeu des Bleus.

Platini dit aussi avoir "adressé" jeudi matin "les lettres de soutien requises pour pouvoir déposer (s)a candidature à la présidence de la Fifa", avant de conclure: "J'ai, en tout état de cause, la certitude que nous surmonterons cette difficulté en toute transparence et dans l'unité qui fait la force du football".



DIRECTION GENERALE

COMMUNIQUE

PIECES DE MAINTIEN DE DROITS EN LIGNE

La Direction Générale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale informe les allocataires et les bénéficiaires des allocations familiales que les pièces de maintien des droits (certificats de scolarité, certificats médicaux et de non scolarité) sont disponibles sur son site internet www.cnss.ga.

En rappel, la date limite de dépôt est fixée au **31 décembre 2015** et tout certificat mal rempli, incomplet ou déposé au-delà de cette date sera rejeté.

Fait à Libreville, le 29 septembre 2015.

Le Directeur Général

Dr. Désiré LASSEGUE

